RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABLI CONSULTING

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au capital de 100 Euros
Siège social : 135 RUE DE LA SANTE, 75013 PARIS

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés
L'an deux mil vingt-cinq,
Le 10/04/2025
A 10h00

L'assemblée est présidée par M. Touazi Marcel, Président de la société ABLI CONSULTING ;

- Monsie [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]
demeurant [redacted]

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

- Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Modification de l'objet social.

RESOLUTION

Première résolution :

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de 2 900 euros, pour le porter de 100 euros à 3000 euros, par incorporation de bénéfices et création de parts sociales nouvelles attribuées gratuitement aux associés au prorata de leur participation dans le capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée décide en conséquence de la résolution précédente, l'article des statuts relatif au capital social est modifié et de le porter de 100 euros à 3000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée décide en conséquence tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L’assemblée décide d’ajouter la précision suivante à l’objet social :

« Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion intègre bien les prestations de services informatique. »

Cette modification sera intégrée aux statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, l’assemblée est levée ce jour à 12h00

Fait le 10/04/2025 à PARIS

M. Touazi Marcel

